

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 36 (1978)
Heft: 2

Artikel: L'effet de la politique agricole sur les structures agricoles suisses
Autor: Valarché, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-138129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'effet de la politique agricole sur les structures agricoles suisses

Jean Valarché,
*professeur à la Faculté de droit
et des sciences économiques,
Fribourg*

L'économie suisse est intégrée depuis des siècles à l'univers économique. De ce fait elle subit les changements structurels que le capitalisme imprime au monde économiquement développé et à ses dépendances. Le système a sa logique propre dont les autorités suisses se sont accommodées, voyant qu'il profitait au pays. Cependant un secteur d'activité échappe au libéralisme: l'agriculture fait l'objet d'une politique volontariste depuis la fin du XIX^e siècle. Il a fallu accroître l'intervention pendant les vingt dernières années, alors que la croissance incitait à des changements rapides. La période contemporaine montre mieux que toute autre en quoi sont indépendantes et interdépendantes les structures et les politiques. Après avoir mentionné quelles transformations ont affecté l'agriculture suisse, ce rapport indiquera comment la politique agricole encourage ou freine l'évolution structurelle amenée par les mécanismes de l'économie de marché.

PREMIÈRE PARTIE: L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES AGRICOLES DE 1955 A 1975

Les structures se distinguent comme les éléments les plus stables du secteur considéré ou «les bases de production»¹. Elles sont connues grâce aux recensements périodiques des entreprises en 1955, 1969, 1975. Ces enquêtes renseignent sur les trois catégories de structures agricoles.

Les structures territoriales viennent en premier, puisque l'importance de l'exploitation agricole est fonction le plus souvent de la superficie qu'elle occupe. Malgré le progrès des cultures sans sol, la maîtrise d'un espace déterminé reste une caractéristique essentielle de l'activité agricole. Encore cet espace doit-il être bien composé pour que soient bien remplies les fonctions de l'agriculture. C'est pourquoi sont examinés ici, non seulement la dimension globale du domaine mais son parcellement et la répartition territoriale des productions.

Les structures démographiques donnent l'effectif du secteur considéré et aussi le portrait de l'agent économique (âge, sexe, statut social).

Enfin les structures économiques indiquent l'orientation de l'effort consenti et son résultat financier.

Le contenu de toute politique agricole correspond à cette division. Elle comporte un espace à aménager, un homme à associer aux choix, un produit à valoriser.

L'évolution des structures territoriales

A. Exploitations agricoles par classes de grandeur

	En 1955		En 1975	
	Nombre	%	Nombre	%
Jusqu'à 1 ha	42 150	20,5	27 429	20,6
1- 5 ha	67 275	32,7	30 080	22,6
5-10 ha	53 267	25,9	24 580	18,5
10-20 ha	34 771	16,9	36 125	27,1
20-50 ha	8 021	3,9	14 069	10,6
Plus de 50 ha	513	0,1	843	0,6
Total	205 997	100	133 126	100

La comparaison des statistiques conduit à plusieurs remarques:

1. La concentration des exploitations agricoles est forte, puisqu'un tiers des exploitations de 1955 ont disparu.
2. Le mouvement s'opère au profit de la dimension 10-20 ha; elle représente en 1975 la fréquence la plus forte. En 1955, les exploitations de 1 à 5 ha avaient la fréquence maximum et c'est la catégorie qui a perdu le plus.
3. La catégorie qui a gagné le plus est celle des exploitations de 20 à 50 ha, mais elle reste très minoritaire: à peine plus du dixième du nombre des exploitations agricoles suisses.

La dimension moyenne de l'exploitation (terres productives sans forêts ni alpages) est passée entre 1955 et 1975 de 5,28 ha à 8,22 ha. L'accroissement est dû en premier lieu à la prise à bail, par un paysan déjà propriétaire, de très petites exploitations dont le chef a renoncé à l'agriculture (Cinquième Rapport).

B. Morcellement

Le nombre de parcelles par exploitation est tombé de 8 à 6 entre 1955 et 1975. La surface moyenne de la parcelle a plus que doublé entre les deux dates (de 66 à 137 ares). Mais la différence d'une région à l'autre est très forte. La grandeur moyenne des parcelles ne dépasse pas 48 ares dans beaucoup de régions montagneuses où l'on pratiquait autrefois le partage des domaines. Elle approche 2 hectares sur le Plateau.

C. Composition de la SAU (superficie agricole utile)

	1955	1975
SAU (moins les alpages)	1 254 153 ha	1 055 627 ha
dont: terres ouvertes	257 761	262 530
vignes	13 140	11 563

L'évolution appelle plusieurs remarques :

1. La SAU diminue lentement, mais régulièrement. Elle était au moment du recensement intermédiaire (1969) de 1 134 000 ha. Comme partout la réduction s'explique par l'urbanisation: les constructions et moyens de transport nouveaux (autoroutes) mordent sur la surface agricole utile.
2. La catégorie «terres ouvertes» (= labourées) est en nette augmentation depuis le recensement de 1969 (258 245 ha), après avoir diminué légèrement depuis 1955.
3. La catégorie «vignes» avait baissé sensiblement de 1955 (13 140 ha) à 1969 (10 533 ha). Elle a repris depuis. Certaines régions du Valais qui avaient remplacé leurs vignes par des arbres fruitiers sont revenues au vignoble.
4. Une nouvelle catégorie statistique «cultures fruitières intensives» est apparue en 1969 et est passé entre 1969 et 1975 de 5836 à 7300 ha.
5. La catégorie «prairies artificielles», confondue en 1955 avec «mélanges fourragers», a une existence propre depuis 1969 et a légèrement diminué depuis (de 106 732 à 102 600 ha).

L'évolution des structures démographiques

Connaître le potentiel de travail en agriculture est difficile. Le travail se fait en famille, sans horaire légal ou conventionnel. Les femmes et les enfants participent au travail agricole de façon plus ou moins régulière. Recenser le nombre des personnes qui travaillent dans le secteur est donc insuffisant pour apprécier la quantité de travail fournie. Aussi les statistiques suisses distinguent le personnel masculin et féminin, occupé à titre principal ou à titre accessoire.

A. Evolution de la main-d'œuvre agricole masculine

	1955	1975
Main-d'œuvre permanente	274 863	131 383
dont: chefs d'exploitation	139 879	75 778
auxiliaires familiaux	73 575	38 752
étrangers à la famille	61 409	16 853
Main-d'œuvre occasionnelle	108 146	87 089
dont: membres de la famille	91 167	79 538
étrangers à la famille	16 979	7 551

B. Evolution de la main-d'œuvre agricole féminine

	1955	1975
Main-d'œuvre permanente	146 465	16 538
Main-d'œuvre occasionnelle	142 008	124 041

C. Exploitations d'agriculteurs exerçant leur activité à titre principal par classes de grandeur et en % du total

	1955	1965	1975
Jusqu'à 1 ha	6,7	1,5	1,2
1- 5 ha	30,5	15,6	7,4
5-10 ha	34,3	36,4	26,4
10-20 ha	22,9	36,1	45,8
20-50 ha	5,3	9,7	18,1
Plus de 50 ha	0,3	0,7	1,1

Ces statistiques appellent différentes remarques.

1. Le potentiel de travail diminue fortement. Il est connu par les recensements de la population (1950, 1960, 1970). En vingt ans, la baisse de l'effectif est de plus de moitié. Comme simultanément le chiffre global de la population active a augmenté de 28 %, la part des agriculteurs dans la population active est tombée de 21 % à 8 %. La réduction continue: on estime aujourd'hui à 6,2 % la proportion des personnes occupées dans l'agriculture et l'horticulture. Mais ce chiffre ne tient pas compte des nombreuses personnes qui exercent accessoirement une activité agricole.
2. L'effectif agricole se masculinise. Le personnel *permanent* était féminin pour 34 % en 1955, il ne l'est plus que pour 9 % en 1975. Par contre la main-d'œuvre féminine *temporaire* reste importante. Les femmes sont aussi nombreuses que les hommes dans les exploitations agricoles. Mais leur intervention en agriculture est bien moindre.
3. Le salariat est devenu exceptionnel. La diminution d'effectif la plus forte porte sur les étrangers à la famille, autrement dit les salariés. «Selon le recensement de 1975, on ne comptait plus, en moyenne, pour 100 agriculteurs indépendants se consacrant à titre principal à leur profession, que 22 personnes n'appartenant pas à la famille de l'exploitant, alors qu'en 1939 ce chiffre était encore de 48»².
4. Le partage entre l'activité principale et l'activité accessoire est meilleur qu'autrefois. En effet, d'après la troisième statistique de ce paragraphe, la proportion des agriculteurs disposant d'une exploitation de plus de 10 ha et exerçant leur activité à titre principal a augmenté. C'est donc en dessous de 10 ha surtout que s'effectue la réduction de l'activité agricole du principal à l'accessoire.
5. Les recensements de la population indiquent un vieillissement de l'effectif agricole. En 1950, 62 000 agriculteurs avaient de 15 à 24 ans. En 1970, il n'y en avait plus que 24 000.

L'évolution des structures économiques

A. Evolution de la répartition de la valeur produite

	1955	1975
Production végétale	25 %	21 %
Production animale	75 %	79 %

B. Evolution du rapport de l'actif et des dettes
(Fr. par ha de surface cultivée)

	1955	1975
Total de l'actif	10 705	18 501
Total des dettes	5 777	8 804
Capital propre	4 928	9 697
Endettement/actif	54 %	47,6 %

Le rapport est légèrement plus élevé pour les exploitations de montagne que pour celles de plaine.

C. Composition du revenu familial

1. Moyenne de toutes les exploitations comptables³

	1959/61	1975
Revenu agricole	83,2 %	87,4 %
Revenu accessoire	16,8 %	12,6 %

2. Distinction entre exploitations de plaine et de montagne

	1963/64	1975
a) Plaine: revenu agricole	81,7 %	88,9 %
revenu accessoire	18,3 %	11,1 %
b) Montagne: revenu agricole	75,9 %	81,3 %
revenu accessoire	24,1 %	18,7 %

Ces chiffres appellent quelques commentaires:

1. Il y a un siècle que la production animale dépasse en importance économique la production végétale. Le mouvement est continu, interrompu seulement par la guerre.
2. Dans leur immense majorité les exploitants agricoles bénéficient de revenus qui ne sont pas d'origine agricole.
3. Les exploitations de montagne comptent plus que celles de plaine sur un revenu non agricole. Elles en ont besoin parce qu'elles sont inférieures aux autres en étendue, en composition, en activité⁴. Cependant la part de leur revenu tiré de l'agriculture est en augmentation.

Ainsi ont changé les principales structures agricoles pendant les vingt dernières années. L'examen des chiffres montre qu'il s'agit plutôt d'une évolution que d'une révolution.

Les facteurs d'évolution

A. Le progrès technique

La technologie du XX^e siècle diminue le prix des services du capital relativement au prix des services de la main-d'œuvre. Elle incite par conséquent à remplacer la main-d'œuvre par du machinisme, ce qui change la structure de toute entreprise, y compris l'exploitation agricole.

B. La croissance économique

Le monde occidental a connu vingt-cinq années de croissance rapide, entre 1948 et 1973. Les enfants des paysans suisses peuvent trouver une activité moins astreignante que celle de leurs ancêtres, ce qui risque de diminuer beaucoup le nombre des agriculteurs suisses.

C. Les disparités de la croissance

Comme la croissance repose sur le progrès technique et ses corollaires (rationalisation, spécialisation), elle bénéficie inégalement aux différents secteurs d'activité. L'agriculture ne peut en profiter autant que les autres secteurs, à cause de la faible élasticité de la demande alimentaire et d'un accroissement anarchique des quantités offertes. En Suisse, l'agriculture de montagne est encore défavorisée par rapport à celle de plaine, la mécanisation ne pouvant y aider aussi bien l'effort producteur.

De telles forces auraient pu changer radicalement les structures agricoles de la Suisse. Il n'en fut pas ainsi parce que des mesures furent prises pour freiner les transformations qui ne correspondaient pas aux objectifs nationaux.

DEUXIÈME PARTIE: L'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS STRUCTURELS PAR LA POLITIQUE AGRICOLE

La politique agricole n'est qu'une partie de la politique économique, qui n'est elle-même qu'un élément de la politique nationale. Puisqu'il y a parmi les options du pays la démocratie individualiste et libérale⁵, les pouvoirs publics doivent subir l'évolution qui vient du «grand large», en s'efforçant de parer aux conséquences dangereuses. Ils définissent certains objectifs conformément à la volonté exprimée par le peuple et prennent les dispositions nécessaires pour les atteindre.

Les objectifs de la politique agricole

L'agriculture suisse a reçu de la Constitution et des lois du pays un certain nombre de tâches à accomplir dans un cadre déterminé: maintenir ce cadre et exécuter ces tâches sont les objectifs de la politique agricole.

1. Conserver l'exploitation familiale

«Conserver une population paysanne forte» est une formule un peu vague de la loi sur l'agriculture. Son interprétation habituelle insiste sur l'autonomie de la famille paysanne

(« notre conception socio-politique : une paysannerie saine exploitant des entreprises familiales productives... permettant d'assurer à la famille paysanne une base d'existence durable »)⁶.

La réduction de la main-d'œuvre familiale compromet cet objectif. Les jeunes ont eu une alternative d'emploi pendant les vingt-cinq années de croissance rapide qu'a connue la Suisse. Beaucoup ont quitté le domaine familial pour aller vivre en ville. D'autres sont restés, mais ne participent plus qu'accessoirement aux travaux agricoles. L'évolution serait pire si les pouvoirs publics ne s'étaient pas engagés à aider la production agricole.

2. *Approvisionner le pays en denrées alimentaires*

Aider la production agricole répond à un impératif social, mais aussi économique. La Suisse, riche en hommes et pauvre en ressources naturelles, doit exporter beaucoup pour importer beaucoup. Exporter beaucoup suppose une production compétitive, dans un monde où la croissance a multiplié les concurrents. Les salaires entrent pour une part importante dans le prix de revient et leur niveau est fonction — en partie — du coût de l'alimentation. L'agriculture rendra service en produisant une alimentation bon marché qui évitera les déboires d'une importation massive.

3. *Maintenir le potentiel de production*

La Suisse doit pouvoir trouver sur place, à tout moment, l'essentiel de son ravitaillement. C'est la conséquence de sa politique de neutralité, la condition pour qu'elle soit crédible. Comme une agriculture ne se refait pas du jour au lendemain, cela suppose que restent en état un minimum de ressources productives: hommes, territoire cultivé, équipements. L'expérience de la guerre de 1914 a montré à la Suisse le danger de la division internationale du travail. Elle a depuis comme objectif de limiter la tendance générale à la spécialisation.

4. *Entretenir le territoire*

Veiller à l'entretien du territoire n'est pas une tâche aussi prioritaire que le maintien à long terme du potentiel de production, bien qu'elle lui soit connexe. Dans le «territoire» en effet se trouvent les champs qui assureraient, en temps de crise, l'essentiel de la nourriture nationale. Mais le Cinquième Rapport commente cet objectif dans un sens écologique. La vue d'ensemble⁷ l'a même dédoublé en sauvegarde du paysage et protection de l'environnement. Le premier aspect est traditionnel: lutter contre le déboisement, les cueillettes imprudentes, fait partie d'une option «protection de la nature» que la Suisse a inscrite depuis longtemps dans sa Constitution. Il s'y ajoute un aspect «correcteur». Le travail et la vie d'habitants toujours plus nombreux et plus riches aboutissent à des pollutions de l'eau, du sol, que l'agriculture est appelée à réparer. Sa fonction sociale comporte également le maintien d'activités peu productives — l'élevage en alpage par exemple — dont l'abandon serait coûteux à la collectivité.

Les moyens de la politique agricole

Attribuer une responsabilité particulière à un secteur d'activité ne se comprendrait pas sans une protection elle-même particulière.

Les pouvoirs publics ont remercié l'agriculture de son rôle bénéfique pendant la guerre de 1939 en garantissant la couverture de ses frais normaux de production. Ainsi est-elle sortie de l'économie libérale.

Encore fallait-il limiter l'atteinte à la démocratie que représente toute entorse à l'économie de marché: l'égalité des chances, la limitation des pouvoirs de l'Etat sont de règle en Suisse. C'est pourquoi les aides que nous allons énumérer ont fait l'objet de concertation entre l'Etat et les organisations agricoles. De même chaque Rapport sur l'agriculture affirme que l'agriculteur de base «est le premier responsable de la santé de l'agriculture et que la collectivité attend de lui un effort de productivité sans cesse renouvelé».

A. Le soutien à la petite entreprise

Il est concrétisé par les mesures suivantes:

1. Encouragement à la paysannerie propriétaire

- a) L'héritier capable d'exploiter les terres lui-même peut reprendre sans partage l'exploitation agricole, à la valeur de rendement ⁸.
- b) Les parents de l'agriculteur qui met en vente son domaine bénéficient d'un droit de préemption.

2. Subventions aux améliorations foncières

Les pouvoirs publics financent la restructuration des domaines, pour que, formant un bloc, ils rentabilisent le machinisme aujourd'hui inévitable. Ils subventionnent des drainages, assainissements divers. Tout ceci permet de tirer un gros rendement d'une petite surface.

3. Crédits sans intérêt

Depuis 1963, la Confédération accorde des crédits sans intérêt soit pour améliorer les conditions d'exploitation (crédits d'investissement) soit pour sortir les exploitants d'embaras financiers dont ils ne sont pas responsables (aide aux exploitations paysannes). La première mesure, la plus importante, a déjà bénéficié à 45% des agriculteurs à titre principal.

4. Protection aux petits producteurs

Un certain nombre d'élevages sont pratiqués à notre époque de façon industrielle, ce qui favorise les grandes unités de production au détriment des petites. Comme ce sont, en outre, des activités polluantes, la Confédération décourage la constitution de très grandes entreprises et maintient ainsi la part tenue dans la production par les petits éleveurs (aviculteurs en particulier).

B. L'action sur le marché

Pour assurer aux agriculteurs la couverture de leurs frais, la Confédération pratique une double politique des prix. Elle garantit les prix des produits jugés vitaux, soit pour la défense nationale, soit pour le revenu paysan: blé, lait, pommes de terre, betteraves sucrières, colza. Les conditions de production en Suisse sont telles que les produits ne peu-

vent être obtenus qu'à un prix supérieur au prix mondial. Sans une garantie de prix et, bien sûr, de débouché, la plupart de ces productions tomberaient bien au-dessous des besoins nationaux minima. Il en est autrement pour le lait, produit compétitif et offert de plus en plus. A tel point que la garantie n'est plus que partielle, en ce sens que le gouvernement demande aux producteurs de lait d'assurer une partie des charges qu'entraîne la protection. Pour un produit comme la viande le prix est plutôt soutenu que garanti. En effet, la protection ne comporte pas d'indication officielle, mais seulement une intervention à la frontière lorsque le prix en Suisse descend excessivement⁹.

C. La protection douanière

Pour appliquer des prix minima, il faut pouvoir isoler le marché interne de l'étranger, car les prix minima à l'étranger sont très inférieurs aux prix suisses. L'importation est freinée par des droits de douane, des contingents, des suppléments tarifaires, certains monopoles d'entrée (alcool, beurre, céréales); aussi par la prise en charge des produits nationaux: on oblige un importateur de vin à écouler une certaine quantité de vin suisse, proportionnelle à ce qu'il achète à l'étranger. L'exportation est encouragée par des primes, versées à la sortie d'animaux vivants et de fromage.

D. L'équilibre régional

Les populations montagnardes ont des conditions de travail et de vie inférieures à celles des autres. Il en résulte que les cantons au caractère montagneux progressent moins que les autres sur le plan économique et régressent sur le plan démographique. C'est contraire à l'option fédéraliste du pays, qui implique le maintien d'un certain équilibre intercantonal. Aussi furent prises différentes mesures.

1. La protection de l'agriculture montagnarde

Les agriculteurs qui vivent en région de montagne bénéficient d'aides particulières:

- a) les productions à prix garanti (blé) sont payées plus cher lorsque l'altitude ou la pente accroissent leur difficulté d'obtention;
- b) des contributions spéciales sont versées par hectare de céréales panifiables, céréales fourragères et pommes de terre à ceux qui cultivent en altitude ou en pente;
- c) diverses détaxations et primes favorisent l'acquisition de machines et équipements divers;
- d) des versements directs sont consentis aux détenteurs de bétail et aux chargés de famille.

2. Le développement de l'économie montagnarde

L'agriculture n'étant pas la seule activité des montagnards, il était logique de compléter sa protection par des mesures générales. La principale est l'aide en matière d'investissements, qui vise à améliorer les conditions d'existence en montagne au moyen de prêts à long terme. Il s'agit de donner aux montagnards les facilités de vie et de travail que trouvent leurs compatriotes du «pays plat». Des zones d'intervention ont été délimitées, pour que l'aide ne tombe pas dans le vide. Dix-neuf régions de montagne ont déjà fait approuver un programme de développement qui leur permettra de bénéficier de l'aide. Des dépenses de confort collectif pourront être ainsi consenties dont profiteront les habitants et les touristes.

Les résultats de la politique agricole

1. *Le soutien du revenu des agriculteurs*

Les agriculteurs suisses se plaignent de ne pas atteindre «la parité des revenus», c'est-à-dire la même rémunération que ceux qui travaillent comme eux. En réalité l'écart existant entre le revenu de l'agriculteur moyen et le revenu du non-agriculteur moyen a diminué sans disparaître. En valeur absolue, le revenu moyen des agriculteurs progresse régulièrement depuis la fin de la guerre, qui marque donc le coup d'arrêt à la baisse du revenu agricole observée depuis le début du siècle. La perspective est bonne car la menace mille fois évoquée du surendettement s'éloigne. D'après les statistiques citées dans la première partie du rapport, soit la valeur de l'exploitation, soit la part des fonds propres augmentent plus que le total des dettes. Actuellement, les intérêts des dettes absorbent 4 % du rendement brut au lieu de 8 % dans les années 1950. Il est vrai que les exploitations qui donnent ces chiffres sont des exploitations comptables, qui obtiennent des résultats financiers meilleurs que la moyenne des exploitations agricoles. Mais une différence du simple au double reste significative.

2. *La relève des exploitations productives*

L'exode rural, spécialement des jeunes, a fait craindre que beaucoup d'exploitations agricoles ne trouvent pas de successeur, après la mort de l'exploitant actuel. En réalité, le vieillissement constaté des exploitants se limite à certaines catégories d'exploitations. Au-delà de 10 ha, l'exploitation trouve amateur. Dans le canton de Fribourg actuellement, la reprise est assurée pour 80 % des exploitations supérieures à ce seuil d'intérêt ¹⁰.

3. *Le maintien de l'approvisionnement national*

La réduction de la surface cultivée n'empêche pas l'augmentation des quantités récoltées, le progrès du rendement à l'hectare faisant plus que compenser la diminution de la superficie utilisée. La Suisse produit un pourcentage plus élevé que jamais des calories qui lui sont nécessaires. Elle l'a obtenu alors que sa population s'accroissait sensiblement. Depuis la récession et le départ des travailleurs étrangers, sa population est stabilisée: le risque s'est donc déplacé de la pénurie à la pléthore.

4. *La tendance à l'exploitation à un seul homme*

Le nombre des agriculteurs diminue plus vite que celui des exploitations depuis vingt ans déjà. Il en résulte une tendance à l'exploitation par un seul homme. Les chefs d'exploitation constituent le 58 % de l'effectif occupé à titre principal. En 1955, ce chiffre était de 51 % ¹¹. Sans doute la mécanisation permet de produire beaucoup en peu d'heures. Pourtant tenir seul un domaine agricole entraîne des difficultés spéciales de travail et de vie. Pour y remédier, le Cinquième Rapport préconise une collaboration interentreprises, «de nouveaux modes de collaboration entre voisins» ¹¹. Le canton de Fribourg a un service de dépannage agricole. Mais il semble bien que sur ce point la conjoncture a été plus forte que la politique.

«L'Etat doit influencer de manière déterminante aussi bien sur la structure des diverses branches que sur la répartition régionale des activités économiques» ¹². Il a agi, en Suisse, pour maintenir une production céréalière et un équilibre intercantonal. Mais il n'a pas

contrecarré les modifications structurelles portant sur la concentration des exploitations, la mécanisation, les nouvelles formes d'organisation de la production (contrats). Elles assurent à l'agriculture suisse une productivité meilleure. Elles lui permettent de tenir sa place dans la nouvelle répartition internationale des activités, suivant la loi des avantages comparatifs. Conjuguées à une politique précise, les transformations structurelles laissent encore assez d'agriculteurs en activité pour que soient remplies les tâches du ravitaillement national et de l'entretien du territoire. Avec la récession, le changement des structures sera freiné comme le souhaitent les pouvoirs publics.

A quelque chose, malheur est bon!

¹ *Cinquième Rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture*, Berne, 1976, p. 193.

² *Cinquième Rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture*, p. 7.

³ Exploitations qui renseignent régulièrement le Secrétariat des paysans suisses sur leurs résultats.

⁴ Cf. J. Valarché, «Croissance économique et développement intégré en Suisse», *Revue économique et sociale*, 1976, n° 4.

⁵ Cf. J. Valarché, «La politique du revenu agricole en Suisse», *Sociologia Ruralis*, 1974, n° 3.

⁶ *Cinquième Rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture*, pp. 181 et 183.

⁷ *Cinquième Rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture*, p. 2.

⁸ Valeur inférieure à une valeur vénale haussée par la spéculation foncière.

⁹ Pour le détail, cf. J. Valarché, «La politique du revenu agricole en Suisse», *Sociologia Ruralis*, 1974, n° 3.

¹⁰ Cf. J. Valarché, «La Suisse a-t-elle une politique de la population agricole?», *Revue économique et sociale*, 1975, n° 1.

¹¹ *Cinquième Rapport sur l'agriculture*, pp. 7, 198.

¹² *Cinquième Rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture*, p. 179.